

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	52 (1923)
Heft:	8
Rubrik:	Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Adresse et prudence font plus que force ni que rage. » La prudence n'est pas la passivité et l'inactivité.

L'avenir du pays ne dépend pas uniquement du corps enseignant, non, mais avec l'Eglise, la famille et les autorités, il est une des quatre colonnes qui soutiennent l'édifice. Sa responsabilité est donc engagée.

L'Ermite de Totenwald.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

question mise à l'étude par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

(Suite et fin.)

III. Rôle social extra-scolaire de l'instituteur

I. Dans l'exercice des fonctions accessoires communales ou paroissiales

Avec beaucoup de raison, la loi scolaire déclare certaines fonctions publiques absolument incompatibles : ceci nous révèle déjà que l'action du maître ne sera point administrative. « Les régents ne sont point financiers, car tout habitués qu'ils sont d'enseigner par intuition, le métal leur fait défaut pour traiter les questions de finances ». Puis, à moins d'être maître dans la partie, la politique ne nourrit pas son homme, elle ne lui crée que déboires et ennuis.

D'autre part, le maître ne peut se trouver au four et au moulin. On ne doit le rencontrer partout. Vivre de sa classe pour sa classe : voilà le principe actuel. Le maître ne devrait pas avoir besoin de s'occuper de fonctions accessoires pour vivre. Son traitement devrait lui suffire à entretenir sa famille.

Dans nos petites communes rurales, il ne se trouve pas toujours des hommes capables de remplir certaines fonctions communales ou paroissiales, telles que celles de secrétaire, d'organiste, etc. ; alors on s'adresse tout naturellement à l'instituteur. Doit-il accepter ces occupations accessoires ? Oui, pour autant que son école n'en souffre pas.

Un instituteur, secrétaire communal ou secrétaire de sociétés diverses (drainage, syndicat, etc.), trouvera dans ces emplois mille occasions de s'instruire et d'exercer une heureuse influence sur ses concitoyens. Il pourra puiser dans ses protocoles ou sa correspondance maints sujets de composition, maints exemples de comptes, etc. Quant à l'enseignement de l'instruction civique, il aura de quoi le rendre tout à fait intéressant et pratique. Dans l'exercice de ces fonctions, le maître se fera estimer des autorités par son instruction, son savoir-faire, son expérience et ses conseils. Il se mettra au-dessus des rivalités et des mesquineries qui divisent si souvent les populations de nos villages. Il donnera l'exemple de la régularité, d'une conscience droite, de désintéressement et d'un dévouement sans borne à la chose publique.

Un maître aura assez de tact pour voir l'influence qu'il peut exercer. Les milieux sont bien différents. Un instituteur peut faire dans une commune ce qu'il

ne "pourrait jamais réaliser dans une autre. Il doit donc « tâter le terrain » avant de s'aventurer dans telle ou telle entreprise. Les jeunes maîtres ne se poseront pas tout de suite en réformateurs.

Dans le domaine du chant, l'instituteur pourra faire valoir les connaissances acquises. Comme organiste et directeur de chant, il donnera l'exemple de la soumission la plus respectueuse au curé de la paroisse. Il sera exact à l'heure aux différents offices, et donnera à ses chantres l'exemple de la piété et de la bonne tenue dans le saint lieu. Par son beau jeu et par des chants bien exécutés, il rehaussera l'éclat de nos cérémonies religieuses et fera l'édification des fidèles. Dans les sorties et les promenades, il sera un vivant exemple de modération dans la boisson, montrant qu'entrain et gaieté peuvent très bien régner sans qu'il y ait excès dans le vin.

Longue serait la liste des divers services que peut rendre un instituteur dans la commune ou la paroisse. Les circonstances et l'esprit de dévouement du maître d'école multiplieront les occasions dans lesquelles il peut se rendre utile. Dans son rôle extra-scolaire, il devra faire preuve de désintéressement et d'un grand savoir-faire. Qu'il ne s'impose jamais avec ostentation. S'il prend une initiative, qu'elle soit discrète et que sa mise à exécution soit faite à bon escient, en tenant compte des circonstances et en s'assurant le concours de gens d'expérience. Un jeune maître fera bien de reconnaître son terrain d'action et d'attendre les expériences de la vie avant de vouloir se poser en réformateur.

II. Action occasionnelle, discrète et opportune de l'instituteur

Le rôle social de l'instituteur s'exerce surtout dans le contact journalier ou occasionnel avec les populations. Chacun sait quel ascendant prend sur autrui toute supériorité intellectuelle. Il faut que le maître use de sa supériorité intellectuelle pour répandre autour de lui les bons principes. Ce sont les idées qui inènent le monde. La lutte entre le bien et le mal est plus acharnée aujourd'hui qu'autrefois. Les sophismes et les théories subversives du bolchévisme prendront-ils pied dans notre pays pour le conduire à l'abîme ? Pour empêcher un tel malheur, le maître d'école se joindra à tous les défenseurs de l'ordre social.

Nous vivons des temps particulièrement troublés, les esprits sont surexcités, les intelligences sont portées à altérer les faits de la vie quotidienne. Ici, c'est un agriculteur qui se plaint de la baisse exagérée de ses produits et qui s'en prend au pouvoir central. Là, c'est un propriétaire qui trouve les impôts trop lourds. L'instituteur ne pourra assister indifférent à ces doléances ; il saisira l'occasion pour montrer que la tâche des autorités est très difficile.

Une action occasionnelle, discrète et opportune pourra le mieux s'exercer et produire des fruits dans le contact journalier avec la population.

Combien de chutes regrettables, de manquements, de malheurs seraient évités, si un secours, quelques paroles réconfortantes arrivaient au moment où l'homme trop faible va faillir à sa tâche. Dans une rencontre passagère, on peut faire tant de bien ; il faut si peu de temps pour semer quelques roses sur le chemin du prochain. Un cordial bonjour, un petit service, un mot de consolation à une heure triste ou grave, ce sont tout autant de rayons de soleil qui réchauffent et raniment. Il faut aussi savoir écouter et accueillir avec sympathie les humbles et naïfs récits. C'est une charité très douce que de ne pas déprécier aux yeux des simples la vie qu'ils doivent vivre. Ménageons-nous les occasions de voir les parents ; une maladie, une absence, une faute, un deuil, que sais-je, sont tout autant de motifs qui nous permettront d'entrer en contact avec la

famille. Soyons assez habiles à nous insinuer dans le cœur du père et de la mère. Entre une louange sincère qui fait ressortir une qualité de l'enfant, nous glisserons un avertissement, un conseil moral. Nous dissiperez les malentendus, nous redresserons les idées erronées et préconçues. Connaissant l'ambiance dans laquelle se meut l'enfant, nous deviendrons, au besoin, plus indulgents dans la répression des fautes commises.

C'est quand la maladie s'abat sur un foyer que l'instituteur et surtout l'institutrice trouveront dans leur cœur l'occasion de faire œuvre sociale. Ce sera l'occasion de donner un conseil d'hygiène, d'octroyer certains soins, de se ménager le droit d'intervenir où, dans d'autres circonstances, notre immixtion aurait été, peut-être, considérée comme indiscrète. Les cours de Samaritains sont appelés, à cet effet, à jouer un rôle important dans l'action sociale de l'instituteur et de l'institutrice.

Nous vivons à une époque où l'enfant est exposé à lire beaucoup, où le désir de lire est de plus en plus implanté dans le peuple. C'est pourquoi il importe de fournir à l'élcolier une lecture saine, réconfortante, moralisatrice, et d'éloigner de lui les lectures pernicieuses, qui sont si facilement à sa portée. Combattre les mauvaises lectures ne suffit pas, il faut les remplacer par de bonnes. Voilà pourquoi il serait à désirer que nos écoles fussent dotées de bibliothèques. Mais, pour que cette institution rende des services, il faut qu'elle fournisse aux élèves des lectures saines et récréatives, qu'elle contribue à l'apprentissage de l'art de lire, qu'elle initie les écoliers à la lecture profitable d'œuvres mises à leur portée. Les maîtres et maîtresses qui dirigent le travail intellectuel des élèves sont naturellement bien placés pour conseiller à chacun le choix et la gradation des lectures, pour guider et contrôler le profit à en retirer. Des exercices scolaires peuvent de même contribuer à cette fin. Il faut apprendre à l'élcolier à vivre sa lecture, à en profiter pour son instruction générale et professionnelle, à en jouir d'une façon réconfortante et saine.

L'instituteur profitera aussi de son influence pour faire entrer le bon journal, le journal franchement catholique, dans chaque famille. En faisant visite à tel ou tel ménage, il sera peut-être surpris d'y rencontrer une feuille socialiste. Avec prudence, il tâchera de redresser les idées des lecteurs de ce journal et de les amener à le renvoyer et à le remplacer.

Dans la discussion avec jeunes gens, pères de famille, le maître fera parfois, au point de vue des idées, des constatations intéressantes. Là aussi, son influence l'aidera puissamment à redresser les idées fausses. Ce travail doit se faire tout doucement, de façon suivie, sans vouloir du premier coup imposer sa manière de voir.

III. Action plus méthodique dans les œuvres sociales existantes

L'école, avec son organisation moderne, voit se développer autour d'elle de nombreuses œuvres ayant un caractère social. Là encore nous retrouvons infailliblement l'instituteur et l'institutrice jouant le noble rôle de coopérateurs dévoués et de soutiens persévérandts des œuvres charitables. Vraiment, aujourd'hui, plus que jamais, c'est un apostolat, c'est une noble vocation que celle de l'instituteur qui comprend la beauté de sa mission et s'y voue sans arrière-pensée.

a) *Mutualités scolaires et caisses d'épargne.* — Si l'instruction s'est développée, si les programmes ont été amplifiés, il importe que l'enfant, à mesure que s'acquièrent des connaissances nouvelles, trouve aussi, au sein même de l'école, l'occasion

d'exercer sa volonté et de prendre de louables habitudes. L'institution des caisses d'épargne et des mutualités scolaires fournit en cela un excellent moyen. Elle assigne à l'éducateur la mission de développer parmi ses élèves le souci de la prévoyance, le sentiment d'une saine solidarité et l'habitude de l'économie. Nos autorités cantonales ont été bien inspirées en prescrivant comme obligatoire l'assurance-maladie infantile. Il faut que l'enfant apprenne à prévoir, à épargner, à venir en aide à un condisciple soumis à l'épreuve, en un mot, à vouloir et à vivre. La mutualité scolaire qui a une si haute portée éducative sociale mérite, à un titre très élevé, l'attention de tous ceux qui ont une influence éducative à exercer.

b) *Les patronages.* — Qu'est-ce qu'un patronage scolaire ? C'est tout ce qui sera utile au jeune homme, cela peut être des conférences, des jeux, une fanfare, une société de chant, de gymnastique, n'importe quoi, c'est tout ce qui retiendra l'enfant, tout ce qui l'habituerà à se solidariser, à mettre en pratique les grands principes de mutualité et de fraternité, tout cela s'appellera patronage et sera bon. En un mot, tout ce qui peut être bon pour le cœur et l'esprit de l'enfant, tout ce qui est utile pour sa conscience et de nature à développer son corps et son intelligence, tout ce qui peut venir à son aide, tant au point de vue religieux et moral qu'au point de vue physique et économique, tout cela s'appelle patronage. L'enfant doit trouver aide et protection au milieu de ceux qui habitent la même commune, parce que tous ont intérêt à ce que l'école soit un foyer de paix et de prospérité publique ; il doit aussi trouver un appui moral suffisant pour le soustraire aux entraînements malsains.

Tout d'abord les patronages doivent être attrayants ; en sortant de l'école, l'enfant n'a pas perdu ni l'amour du jeu ni le goût de la camaraderie, il reviendra donc facilement au patronage, surtout s'il en a déjà pris l'habitude dès le cours supérieur de l'école primaire, si rien ne lui rappelle la réglementation scolaire, si on sait lui laisser beaucoup de liberté et d'initiative. On formera ainsi des jeunes gens conscients de leur dignité et de leur responsabilité et capables de lutter pour le bien de l'Eglise, de la Patrie et de la Société.

Il y aura beaucoup de jeux et de distractions au patronage, mais toujours des jeux et des distractions qui procurent un profit intellectuel, physique, moral ou religieux ; cela fait naître chez les jeunes gens le désir d'avoir des cours et des conférences s'y rapportant. Ces cours seront l'occasion de développer le sentiment en général et tout particulièrement le sentiment religieux et moral, de faire ressortir la beauté de la modération, de la modestie, de l'économie, de la prévoyance, de la générosité et de la bonté, d'opposer les saines passions aux passions basses qui avilissent l'homme, de faire naître l'émotion, et par suite l'entraînement vers le bien, de faire connaître et aimer la dignité personnelle, la fierté par l'habitude du bien. C'est aussi le moment d'apprendre à l'adolescent qu'il doit se considérer non pas comme un être isolé ayant le droit de ne penser et de ne songer qu'à lui-même, mais comme un être associé qui ne peut rien s'il n'est pas dans l'association et qui ne mérite pas moralement d'être dans l'association s'il ne paie pas la redevance qu'il tire d'elle, comme aussi de lui révéler toutes les joies et toutes les jouissances qu'il tirera de cet échange. De là se renforce l'amour du prochain, qui lui fera comprendre que de même qu'il y a une vie de famille, il y a une vie sociale dans laquelle on doit cesser de croire qu'on puisse être heureux au milieu du malheur des autres.

c) *Cercles d'études.* — Les cercles d'études ne sont autres qu'un dérivatif des patronages et consistent spécialement en conférences. Ces cours devront porter toujours sur des matières nouvelles et intéressantes, être donnés avec beaucoup

de tact et sans pédanterie, plutôt sous forme d'entretiens, de conseils et d'explications que sous la forme strictement littéraire, en les adaptant soigneusement aux milieux et en tenant compte des besoins de la jeunesse selon les diverses régions. Il va sans dire que, pour toutes ces œuvres post-scolaires, l'instituteur ne jouera qu'un rôle secondaire, en se montrant le collaborateur dévoué du prêtre.

d) *Organisations professionnelles.* — Le maître conscientieux et perspicace peut exercer une influence quasi décisive sur le choix de la profession ou de la vocation de chacun de ses écoliers. Or, cette mission est aussi grave que délicate. Sans parler de l'action directe qui s'exerce à la longue, des conseils et des éclaircissements donnés aux parents grâce aux relations à établir avec les familles, l'instituteur dispose, à l'école même, d'une foule de moyens propres à guider l'ensemble de l'individualité des écoliers et des jeunes gens dans le choix judicieux de la future carrière. Citons entre autres le développement progressif de l'initiative provoquée dans l'enseignement des diverses branches, et notamment du dessin et du travail manuel.

e) *Colonies de vacances.* — Voici une des œuvres les plus intéressantes de l'école moderne. Le but en est de procurer aux enfants pauvres et de constitution débile des agglomérations urbaines un séjour en pleine campagne, en leur permettant de jouir d'un air pur, d'une nourriture fortifiante, tout en les plaçant sous une direction et une influence bienfaisante et moralisatrice. Cette œuvre, il est vrai, a son avenir dans les centres populaires et industriels. Cette institution n'a qu'un avenir très limité dans le canton de Fribourg. Souhaitons pourtant que les vacances soient partout organisées de manière à procurer à nos enfants une nouvelle provision de forces physiques et morales.

f) *Organisations agricoles.* — Parmi nos populations campagnardes, des préjugés existent ; on suit la routine des générations précédentes ; ce qui est nouveau inspire la méfiance ; l'instituteur apportera le remède nécessaire en munissant l'élève d'un bagage scientifique suffisant afin qu'il devienne un agriculteur avisé. Il engagera les jeunes gens à suivre des cours agricoles spéciaux et leur conseillera de s'abonner à des revues d'agriculture. Il les empêchera de désérer nos villages avec leur poésie et leurs charmes et de se laisser fasciner par le mirage trompeur des grands centres.

S'il est sollicité, il prêtera volontiers son concours pour l'établissement et la marche de cette excellente institution qui s'appelle la caisse Raiffeisen. Grâce à cette institution basée sur l'entr'aide mutuelle, on utilise l'argent épargné dans la localité pour le prêter à un taux inférieur. Il faudra, si le maître veut se faire l'initiateur de cette œuvre, qu'il étudie, qu'il se renseigne à fond sur l'organisation de cette œuvre éminemment sociale et bienfaisante. Avec un peu de tact et de dévouement, il parviendra certainement à mener la chose à bien, et bien des petits paysans devrons à son initiative le bonheur d'avoir pu se relever ou de s'être fait une situation.

IV. Intervention dans la vie politique

Question de principe

Les instituteurs doivent-ils s'occuper de politique ? Voilà la question. Même pour beaucoup, elle est loin d'être résolue. On a dit et redit : « L'instituteur ne doit pas se mêler à la politique ». Quelques maîtres d'école qui comprennent leur mission de façon plus large et plus généreuse, sont tentés de répondre par l'affirmative, mais toutefois en y mettant certaines conditions.

N'hésitons pas à le dire : L'instituteur a un devoir pressant vis-à-vis de la société. Il ne peut pas s'isoler, sans manquer à ce devoir. Il a un rôle à jouer dans la vie publique de nos villages, de notre petite patrie fribourgeoise. Il a même un rôle spécial à remplir comme éducateur, un rôle qui ne sera pas rempli s'il laisse vide la place spéciale qui lui est assignée.

Mais ce rôle, il ne peut le remplir qu'à une condition : c'est de rester toujours un éducateur, c'est-à-dire un homme qui vit au-dessus des partis, dans la région des principes. La démocratie a besoin, plus que jamais, d'intelligences, de consciences et de caractères de forte trempe. C'est à l'instituteur qu'il appartient de fournir au pays ceux qui forgeront l'avenir. Et c'est là son rôle spécial en politique : un rôle de formation. C'est sur le corps enseignant que le pays compte pour lui infuser un sang nouveau et maintenir en pleine lumière l'idéal politique qui fait sa force.

Le rôle spécial du corps enseignant en politique

On a dit à l'instituteur : « Ne faites pas de politique », et aussi : « Faites l'éducation politique des futurs citoyens ». Le maître d'école a donc bien un rôle dans la politique. Quel sera ce rôle ?

Disons tout de suite que le maître ne doit pas être un militant, c'est-à-dire, un homme qui lutte pour le triomphe de ses opinions, qui sont celles d'un parti, et, finalement pour le triomphe des hommes politiques en qui elles sont incarnées en quelque sorte. Une telle attitude ne pourrait pas être, évidemment, celle de l'instituteur. Celui-ci est chargé d'instruire et d'élever les enfants de telle ou telle commune, de tel ou tel quartier. Il a pour mission d'éclairer les esprits et de former les consciences, il doit faire pénétrer dans les jeunes âmes les grandes idées de justice, de charité, de bonté, de respect mutuel, de liberté et de patriotisme. Voilà une tâche ardue et délicate entre toutes, qui exige de lui, à chaque instant, une pensée calme et sereine.

Un instituteur militant aurait-il la liberté d'esprit nécessaire ? Non. Le voyez-vous, entrant le matin, dans sa classe, encore tout ensiévré de la lutte, tout frémissant encore de la bataille électorale. Retrouverait-il, à son gré, la mesure et la pondération qu'exige l'exercice de ses devoirs professionnels ? Ses préoccupations politiques du moment ne nuiraient-elles pas à son action éducatrice ?

En prenant part à la lutte électorale, l'instituteur trahirait la confiance de l'Etat et des familles. Politique active et école nous semblent être deux termes inconciliables ; la politique est la chose qui divise le plus les hommes, et l'école, celle qui devrait les unir.

Les pères de famille, en confiant ce qu'ils ont de plus cher, l'enfant, à l'instituteur, lui ont donné une haute marque d'estime. Mais quelle ne serait pas leur déception, à ces chefs de famille, en constatant que cet homme, qu'ils avaient cru sage et pondéré, se signale, au cours d'une période électorale, par son ardeur de combattant et qu'il est devenu l'adversaire d'un certain nombre d'entre eux ! Son autorité morale s'en trouverait considérablement amoindrie. Il aurait cessé d'être l'homme de confiance de tous pour devenir l'homme d'un parti.

L'instituteur, comme tout citoyen, a ses opinions ; mais il n'a pas à entrer dans la lutte électorale, il se renfermera dans une prudente réserve. Et si cette attitude de réserve est nécessaire en tout temps, elle s'impose absolument à l'époque des élections. Pendant la période électorale, pour ou contre des opinions, il y a encore et surtout lutte pour ou contre les personnes qui les représentent.

Le parti vaincu ne pardonne jamais à ceux qui ont contribué à sa défaite. Combien a-t-on vu d'instituteurs victimes de la politique !

On pourrait encore, à la rigueur, admettre l'intervention de l'instituteur dans les votations si quelques grands principes étaient en péril. C'était le cas pour le 3 décembre dernier. Mais en général ce danger n'existe pas.

En fait de politique locale surtout, la plus grande prudence s'impose. L'instituteur s'abstiendra toujours rigoureusement d'intervenir dans les querelles électorales.

Faire l'éducation politique des futurs citoyens, tel est le rôle de l'instituteur. Le maître d'école doit préparer l'avenir politique du pays. Semblable à un semeur, il répandra le bon grain de la saine politique.

Intervention dans la vie publique

Il est nécessaire que l'instituteur soit au courant de la législation, car, dans un village, les personnes qui connaissent cette matière sont peu nombreuses. Sans doute, l'instituteur ne saurait avoir la prétention de remplacer le juriste, mais s'il peut, à l'occasion, fournir tel ou tel renseignement rendant un grand service, sa situation en sera d'autant plus affermie. Ces connaissances lui permettront aussi d'orienter ses concitoyens sur les différentes institutions sociales qui peuvent leur profiter et qui ont été créées à leur intention. Il pourra renseigner l'agriculteur sur les dispositions qui règlent les subventions pour les améliorations foncières, sur les possibilités de remaniement parcellaire à l'occasion des partages, sur la nécessité de s'assurer contre tel ou tel risque qui pourrait le menacer, lui, les siens et ses biens. Au petit artisan, combien de services ne rendra-t-il pas en lui signalant les précieux avantages qu'il peut retirer des institutions de prévoyance sociale.

A l'école déjà, puis surtout dans les cours complémentaires, quand l'occasion s'en présentera au cours de ses leçons, l'instituteur concrétisera l'idée qu'il faut « semer pour moissonner ». Il créera ainsi dans ces paysans de demain une élite favorable aux entreprises d'améliorations foncières et fera disparaître peu à peu ces agriculteurs routiniers hostiles à toute amélioration qui pourrait augmenter certainement la plus-value de leurs terres.

V. Acceptation de l'action sociale de l'instituteur

Les personnes qui connaissent la véritable notion d'éducateur admettent que l'instituteur doit avoir un rôle extra-scolaire à exercer. Mais, dans la grande majorité des localités de notre canton, cette action extra-scolaire du maître n'est généralement pas reconnue ni admise. Il est encore des milieux où son activité politique est vue de mauvais œil, parce qu'on le considère comme un subordonné, un étranger et un demi-citoyen, comme autrefois il n'était qu'un demi-soldat. Il est vrai que, de nos jours, l'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre, mais encore l'échelon de la valeur sociale. Et que dire du pauvre et humble instituteur communal obligé d'aller toucher son traitement chez un gros bonnet ou un fils à papa ! On croit et l'on prétend trop facilement que le maître d'école doit être confiné dans sa classe, et l'on pense lui faire un grand honneur en l'appelant à de modestes fonctions peu ou pas rétribuées comme celles de secrétaire communal ou d'organiste. Il faudrait changer la mentalité de nos populations à cet égard. Un des principaux obstacles à ce changement a été le traitement insuffisant. Avant la loi sur la matière, la rétribution du maître

était manifestement insuffisante et celui-ci était dans l'obligation de trouver d'autres emplois secondaires ou de s'abaisser au rôle de quémandeur. Son prestige n'en pouvait guère augmenter et son action sociale n'était généralement pas bien importante. Actuellement, le traitement, qui est bien suffisant pour un célibataire, ne permet pas encore à celui qui a famille de faire des économies. Cependant, le chiffre accordé aujourd'hui constitue une des plus importantes dépenses pour un bon nombre de communes, et même il s'en trouve qui ont dû augmenter le taux de leur impôt pour faire face à cette obligation. D'où, impopularité de ce fonctionnaire coûteux ! Le jour où l'instituteur ne sera plus à la charge des communes, mais payé par l'Etat, son prestige sera grandement rehaussé.

Une autre entrave est la manière dont se font les nominations. Pour obtenir un poste, un instituteur doit se recommander ici, se présenter là et faire quantité d'autres démarches souvent coûteuses et parfois inutiles. Lorsqu'il y a réussi, au bout de quatre ans, quand ce n'est pas déjà avant, sa nomination doit être renouvelée, et, s'il n'a pas su plaire à quelques personnages influents de l'endroit, le voilà sur le qui-vive ! Les nominations définitives d'autrefois donnaient à l'instituteur qui en bénéficiait une plus grande indépendance, et par suite plus d'influence.

Nous avons malheureusement aussi, dans notre corps enseignant, quelques jeunes maîtres qui ne sont pas suffisamment conscients de leur mission. Leur classe faite, ils semblent n'avoir pour second but que l'amusement à tort et à travers. On les voit courant, esprits volages, à toutes les fêtes. Comment ces jeunes collègues, pas assez sérieux, acquerront-ils l'estime et le prestige nécessaires à leur tâche ?

D'autres maîtres sont les malheureux esclaves de l'ivrognerie dégradante. Le respect dont on les entourait s'en va par lambeaux ; tournés en dérision par le grand nombre, quelle bonne influence peuvent-ils exercer dans leur entourage ? **Aucune.**

En dehors de ces cas, heureusement rares, on peut dire que la grande masse du corps enseignant fribourgeois se montre à la hauteur de sa tâche.

Les services d'un maître peuvent être critiqués, tournés en dérision. Trop d'esprits mal nés ne possèdent que le sens négatif ou destructif. Peu importe : « Toujours en avant », se dit l'homme de bien.

L'action de l'école est souvent contrecarrée par celle de la famille.

Montrons aux parents que nous sommes leurs collaborateurs dans la grande œuvre de l'éducation des enfants.

A l'action opposante de la famille vient s'ajouter plus tard celle de l'auberge, des mauvaises lectures et mauvaises revues. Le jeune homme peut perdre complètement, au cabaret, les heureuses dispositions acquises soit à la maison ou sur les bancs de l'école. Tâchons en conséquence de former des volontés qui sachent rester calmes et résister aux entraînements des méchants.

Il arrive que de jeunes maîtres sont peu entreprenants et timides. D'autres pèchent par témérité. Ecartons-nous de ces extrêmes, sachons garder le juste milieu. N'oubliions pas, non plus, un écueil toujours fatal, qu'il faut éviter : la recherche de la popularité.

Pour exercer une action vraiment efficace sur ses semblables, le maître doit avant tout être lui-même bien pénétré de cette doctrine sociale, en connaître la grandeur, et savoir l'apprécier à sa juste valeur. Qu'il comprenne bien lui-même que ce n'est pas suffisant de soupirer en rêve vers plus de justice, que Dieu veut un rêve laborieux, un rêve agissant, et qu'il ne s'engage à rassasier là-haut que ceux qui, sur terre, auront laissé vivre et crier en eux quelque insatiable

appétit de justice. Que le maître soit pour tous un vivant exemple par la largeur de ses idées, sa parfaite impartialité, son amour des humbles, sa sérénité dans le malheur. Les jeunes gens, alors formés par lui, chercheront à l'imiter.

Terminons ce point en disant qu'il est nécessaire que les autorités et les instituteurs eux-mêmes fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour donner à la profession d'instituteur la considération indispensable à toute action en dehors de l'école.

VI. Préparation du maître à ces tâches

L'activité de l'instituteur, pour être juste et féconde, doit être éclairée par la connaissance exacte de ce qu'il doit faire. « Savoir et vouloir, c'est pouvoir ; vouloir ne suffit pas », dit le P. Gratry. La formation pédagogique, telle que nous la recevons actuellement à l'Ecole normale, ne prépare pas suffisamment le maître au rôle social auquel il est destiné. Si les programmes de l'Ecole normale n'étaient pas déjà très chargés, il serait tout indiqué que la préparation aux tâches sociales ait lieu en même temps que la formation pédagogique. Elle pourrait ensuite se poursuivre par des conférences, des causeries. Des subsides devraient être accordés aux maîtres qui veulent suivre les cours de vacances traitant de ces sujets. La lecture des journaux, revues et ouvrages sociologiques leur sera très profitable en les mettant à même de suivre les mouvements contemporains. Il serait aussi à souhaiter que les aînés viennent en aide aux jeunes, aux débuteants, en leur faisant part, dans le *Bulletin pédagogique*, des expériences acquises. Le travail et les aptitudes personnels, la volonté et l'esprit d'initiative aideront beaucoup au succès. Enfin, il faut que chaque maître travaille à son perfectionnement moral, car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.

Pour mener à bonne fin une tâche si vaste et si élevée, nous demanderons au Cœur sacré de Jésus son aide puissante et assurée. En chrétiens, nous voulons vivre et travailler et gagner le plus d'âmes possible au Bon Dieu.

CONCLUSIONS

1. Bien que l'idéal soit que le maître d'école vive de sa classe pour sa classe, l'instituteur ne refusera pas les fonctions accessoires communales ou paroissiales pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'école.

2. D'ailleurs, grâce à ces fonctions, en se faisant estimer des autorités et de la population par son instruction, son savoir-faire, son expérience et ses conseils, il pourra accomplir un bien immense, affirmer sa situation et faire aimer l'école.

3. Dans son contact journalier ou occasionnel avec la population, son action, toujours discrète et opportune, s'exercera de multiples manières.

4. La lutte contre la mauvaise presse s'effectuera par la création d'une bibliothèque scolaire et par la diffusion du bon journal dans les familles.

5. Par les mutualités scolaires et les caisses d'épargne, l'enfance fera l'apprentissage de la fraternité, de la charité et de la prévoyance.

6. Dans les patronages et les cercles d'études, le maître ne jouera qu'un rôle secondaire en se montrant le collaborateur dévoué du prêtre. Les cours libres d'adultes fourniraient aux maîtres un excellent moyen d'exercer sur la population une profonde et bien-faisante influence.

7. Par notre enseignement d'abord, par notre contact avec la population ensuite, éclairons nos paysans sur l'importance des améliorations foncières, les avantages des syndicats et autres associations agricoles, l'utilité des Caisses Raiffeisen et d'autres Caisses d'épargne locales ; mettons-les au courant des progrès modernes et que toutes les innovations qui pourraient s'introduire au profit moral ou matériel de nos villages trouvent en nous un collaborateur puissant et un apôtre de la bonne cause.

8. Le militant est l'homme d'un parti ; l'instituteur, devant être l'éducateur de tous, ne peut être un militant.

9. L'instituteur a ses opinions, comme tous les citoyens, mais il n'a pas à les faire connaître à tout venant. Cette réserve s'impose surtout pendant la période des élections.

10. En intervenant dans la lutte électorale, le maître d'école amoindrirait son autorité morale et ferait tort à l'éducation populaire. Il y perdrait sa tranquillité personnelle et son influence.

11. Le rôle spécial du maître est l'éducation politique des futurs citoyens, à l'école du jour et aux cours complémentaires, et dans les œuvres ou sociétés.

12. Pour que l'instituteur puisse remplir pleinement sa belle mission extra-scolaire, il faudrait que sa préparation aux tâches sociales se fît à l'Ecole normale en même temps que sa formation pédagogique.

13. En attendant cette innovation, que l'instituteur s'efforce d'y suppléer par l'abonnement aux journaux et aux revues traitant de questions sociales, par la participation à des conférences ou à des cours sur ces matières et par tous les moyens mis à sa portée. Il pourrait se procurer, à cet effet, la petite bibliothèque de l'*Action sociale*.

14. Au manque de préparation et d'aptitudes suffisantes, il faudrait encore signaler, parmi les obstacles à une action plus efficace du maître, la disparition des nominations définitives et le mode de payement.

15. Educateurs de la jeunesse, c'est pour Dieu, pour le bien des âmes et de la société que nous nous dévouons. La grandeur et la beauté de notre vocation nous fera dire encore et toujours : « Fais le bien, advienne que pourra. »

Vuarat, le 9 avril 1923.

Jos. PLANCHEREL, *instituteur.*

